Mauritanie / Procès Mauritanie: Procès Mohamed Ould Abdel Aziz



L’ancien président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz est jugé, depuis neuf mois, aux côtés d’une dizaine de co-accusés pour, entre autres, enrichissement illicite et abus de pouvoir.

Après les plaidoiries des avocats de la partie civile comme ceux de la défense, du président et des co-accusés, l’heure est désormais aux dernières répliques. L’occasion pour les avocats des deux parties d’argumenter une dernière fois avant la délibération de la Cour.

L’audience a commencé, ce lundi 20 novembre, avec les répliques des avocats de la partie civile. Chacun avait 30 minutes maximum pour intervenir avec un objectif, celui de contester les arguments avancés par la défense de l’ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz qui, selon eux, reposent davantage sur l’interprétation des articles de la Constitution que sur les faits reprochés.

Parmi les arguments contestés, figure celui de l'immunité présidentielle. « *L'immunité fonctionnelle ne couvre que les actes accomplis dans l'exercice de sa fonction. Tout l'argent qui a été trouvé chez des proches d'Aziz, ce sont des actes qu'il a confiés, à titre personnel, à ses proches. Cela n'a rien à voir avec la fonction présidentielle* », a déclaré Maître Mohamed Salah, avocat de la partie civile.

Et d'ajouter : « *Il y a bien des actes qui ont été accomplis dans le cadre de ses fonctions, mais qui sont incriminés par la loi sur la corruption. L'article 93 est devenu un moyen de communication. Ils n'ont pas tellement envie que le débat porte sur l'argent trouvé chez l'ancien président* ».

Des accusations infondées, selon Sandrella Merhej, avocate du Collectif de défense qui clame toujours l'innocence de l'ancien chef de l'État et qui dénonce une procédure anti-constitutionnelle. *« Le président a nié les accusations et il a bien expliqué les circonstances avec lesquelles ces décisions ont été faites. Ce procès, c'est un procès politique parce qu'il n'est pas basé sur des droits mauritaniens mais sur des théories. Il manque des procédures légales, il manque des preuves, c'est fait simplement pour exclure Mohamed Ould Abdel Aziz de la vie politique* », a déclaré pour sa part Sandrella Merhej.

Les avocats de la défense répliqueront à leur tour d'ici la fin de semaine, avant que la Cour ne décide, ou non, de laisser une dernière fois la parole aux accusés avant le verdict final. Dans cette affaire, le Procureur avait requis 20 ans de prison ferme contre l'ancien président avec confiscation de ses biens.

Issa Nambene Coulibaly